Image not found or type unknown

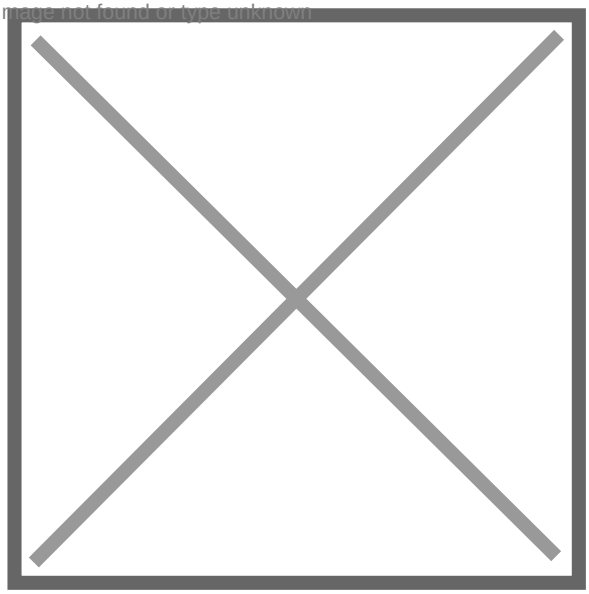

Complement des indemnités journalieres

Par **fabyloup**, le **03/07/2008** à **11:55**

bonjour,

je suis cadre dans une entreprise et jai été en arret maladie une semaine habituellement mon patron me maintient mon salaire et cette fois-ci non ! sans me prévenir j'ai donc percu les indemnitées de la sécurité sociale 53 euros sur une perte de salaire de 300 !!! entre les journées de carences et l'abattement sur le salaire de réfèrence !!!! je me pose donc la question puisque que je cotise tous les mois à une prévoyance cadre t1 (inscrit comme ceci sur mon bulletin de salaire) et à une mututelle santé cadre obligatoire puis-je avoir un moyen de récupérer un peu de mon salaire pour finir le mois et mon employeur avait il le droit de procèder de cette façon ???? merci beaucoup pour votre aide !!!!

Par **Accurse**, le **04/07/2008** à **10:09**

Bonjour,

Peut-on savoir quel est l'intitulé de votre convention collective? Il figure sur l'un de vos bulletins de salaire.

Cordialement.

Par **fabyloup**, le **04/07/2008** à **18:46**

bonjour,

ma convention collective est commerce de detail de l'habillement et des articles textiles merci pour votre aide [img]http://[/img]

Par **Accurse**, le **04/07/2008** à **20:29**

Si j'en crois votre convention collective, les cadres de votre secteur ont droit au complément de salaire (à 100%). Mais en réalité tout dépend de votre ancienneté.

Le texte de référence.

EDIT: erreur de référence. C'est corrigé.

Par **fabyloup**, le **07/07/2008** à **10:37**

mon ancienneté est de 10 ans en octobre merci encore de bien vouloir m'indiquer les démarches et à qui faire la demande afin de récuperer l'abbatement que m'a effectué mon patron, je ne sais vraiment pas à qui m'adresser !!! merci encore

Par **Accurse**, le **07/07/2008** à **11:43**

Avez-vous déjà été en arrêt maladie [s]depuis le dernier anniversaire de votre entrée dans l'entreprise[/s]? Si oui, combien de temps (toutes périodes cumulées)?

Cordialement.

Par **fabyloup**, le **08/07/2008** à **09:57**

bonjour, oui une semaine merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés